

RAPPORT DE MINORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Sébastien Cala et consorts - Soutenons les PME victime du trumpisme afin de conserver les emplois sur sol vaudois !

1. PREAMBULE

La minorité est composée de MM. Sébastien Cala, Jean Valentin de Saussure, Marc Vuilleumier et de Mme Claire Attinger Doepper

Ont participé à la séance Mme Isabelle Moret, Cheffe du Département de l'économie de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine (DEIEP) et M. Conz Raphaël, Chef de service, Service de la promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI). Le secrétariat a été tenu par Mme Marie Poncet Schmid, Secrétariat général du Grand Conseil que nous remercions chaleureusement pour la qualité de ses notes de séance.

2. RAPPEL DES POSITIONS

Les taxes douanières appliquées par l'administration Trump sur les produits helvétiques ont plongé un pan de l'économie vaudoise dans l'incertitude. En effet, notre canton oriente 21% de ces exportations vers les États-Unis. L'industrie horlogère, les produits alimentaires transformés, les matériels médicaux et l'industrie pharmaceutique sont particulièrement touchés. Vraisemblablement, ces droits de douane passeront prochainement de 39% à 15%, mais cela reste un choc pour les entreprises exportatrices. Nombre d'entre elles se sont déjà tournées vers des réductions de l'horaire de travail (RHT) dont il serait intéressant de connaître les données actuelles. Afin d'atténuer ce choc et de faire face aux commandes annulées ou mises en attente, si la situation perdure, les PME devront trouver de nouveaux marchés.

Dans ce contexte et dans l'esprit de ce qui a été mis en place pendant le Covid, la présente motion propose au Conseil d'État d'instaurer une base légale qui permettrait des prêts ou des cautionnements liés à des conditions de droit strictes, assurant notamment les conditions de travail et les emplois en terre vaudoise.

Le Conseil d'État partage les préoccupations du motionnaire. La situation à la suite de l'annonce des taxes s'inscrit dans plusieurs crises successives – Covid, franc fort, coûts de l'énergie, pénurie de main-d'œuvre, tarifs douaniers, incertitudes quant au fait de respecter les accords de Paris d'ici 2050. Nos entreprises doivent s'ajuster à ces changements, mais leur agilité ne suffit pas toujours. Nos conditions-cadres ne sont peut-être plus adaptées ; il faut réfléchir plus loin et plus rapidement pour permettre à nos entreprises de rester compétitives. Sont surtout en jeu les emplois et le pouvoir d'achat des salarié·es.

Quatre axes d'action sur lesquels travaille le département concerné sont la stratégie économique, une politique d'appui au développement économique (PADE), la simplification administrative en faveur des entreprises et enfin une adéquation de la main-d'œuvre au marché du travail. Ces 4 axes sont décrits dans le rapport de majorité.

Mme la cheffe du département indique travailler sur un assouplissement des règles de cautionnement en réponse à un autre postulat déposé (23_POS_54 Postulat Aurélien Demaurex et consorts au nom du groupe Vert'libéral - Innover, c'est bien. Commercialiser, c'est mieux). Cela pourrait être réalisé dans la réponse à la motion transformée en postulat. Les entreprises, notamment les start-up, connaissent des difficultés à obtenir des lignes de crédit de la part des banques.

3. POSITION DE LA MINORITE DE LA COMMISSION

Le motionnaire rapporte que ses échanges avec des acteurs économiques combers ont mis en évidence la problématique des sous-traitants, davantage touchés que les grandes marques horlogères. Du jour au lendemain, l'absence ou la forte diminution de commandes a provoqué des problèmes de liquidités et a conduit les sous-traitants à procéder à des RHT, ce qui suscite des inquiétudes. C'est de là que vient l'idée de prêts, comme lors de la pandémie, également dans le but de développer de nouveaux marchés.

Un.e commissaire relève l'importance d'identifier les lacunes du FSI et les autres leviers possibles qui passeraient par des prêts ou des cautionnements. Les entreprises, notamment les start-up, connaissent des difficultés à obtenir des lignes de crédit de la part des banques. Cela pourrait être réalisé dans la réponse à la motion que l'auteur a transformée en postulat, tenant compte des avis exprimés.

M. Cala propose de modifier la conclusion de son intervention :

« Dans ce cadre, afin d'accompagner les PME dans cette période d'incertitude et assurer le maintien des emplois sur le territoire vaudois, les soussignées et soussignés demandent au Conseil d'État ~~de présenter une base légale~~ une évaluation des outils permettant d'octroyer des prêts ou des cautionnements ~~extraordinaires~~ aux PME vaudoises ~~touchées par les taxes douanières étasuniennes~~, notamment dans l'optique de maintenir leurs liquidités, favoriser l'ouverture de nouveaux marchés et protéger les emplois.

Ces prêts ou cautionnements devront être liés à des conditions d'octroi strictes assurant notamment de garantir les conditions de travail et les emplois sur territoire vaudois. »

Si l'évaluation demandée montre un besoin de changement ou d'adaptation des outils actuels, le Conseil d'État pourrait revenir avec une proposition.

4. CONCLUSION

La minorité des membres de la commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération partielle la motion transformée en postulat par 4 voix.

Lausanne, le 27 janvier 2026

*La rapporteuse de minorité :
(Signé) Claire Attinger Doepper*